

COMMISSION DE VALIDATION DES DONNEES

POUR L'INFORMATION SPATIALISEE

Standard de données

Directive inondation



Nemours inondée par les eaux du Loing - ©Arnaud Bouissou - Terra - juin 2016

version 2.1 – juillet 2019



COVADIS

Commission de validation des données pour
l'information spatialisée

Standard de données COVADIS

Thème Directive inondation

Titre	Standard de données COVADIS du thème [Directive inondation]
Rapporteurs	Version 1.0 Fabrice Daly (DGPR), Version 2.0 Sylvain Charaud (CEREMA)
Date	26/09/2012, corrigée le 21/06/2013, actualisée en version 2.0 pour le 15 mars 2018
Sujet	Spécifications du standard de données du thème [Directive inondation]
Description du standard	<p>Ce présent document décrit le standard de données COVADIS du thème [Directive inondation].</p> <p>Il concerne les données géographiques produites sur environ 120 territoires à risque important d'inondation (TRI) et cartographiées aux fins de rapportage pour la directive européenne sur les inondations.</p> <p>Le géostandard Directive inondation a pour objectif d'homogénéiser la production des données utilisées pour établir les cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation sur chaque TRI ; et de faciliter la mise en place d'un SIG par TRI qui doit servir pour élaborer les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).</p>
Version	version 2.0 – octobre 2018
Contributeurs	<p>Participants du groupe de travail sur la sémiologie et la cartographie DI (version 1)</p> <ul style="list-style-type: none">• Florian Thomas, Yolène Jahard (IGN conseil)• Marc Léobet (CGDD)• François Salgé (DGALN)• Jean-Philippe Pène ,Jean-Jacques Richard (DGPR)• Yann Eglin (IRSTEA)• Jean-Loup Delaveau (Secrétariat COVADIS) <p>Contributeurs de la version 2</p> <ul style="list-style-type: none">• Sylvain Charaud (CEREMA Méditerranée)• Jean-Philippe Pène, Guillaume Lesecq (DGPR)• Richard Mitanchey (Secrétariat COVADIS)• Abdelhakim Boulouiz (DREAL Occitanie)
Format	Formats disponibles du fichier : LibreOffice Writer (.odt), Adobe PDF
Source	Direction générale de la prévention des risques . <i>Création des gabarits pour la mise en œuvre de la Directive inondation – Modèle conceptuel de données</i> . IGN Conseil, version 0.2, juillet 2012
Droits	MAA, MTES/MCT
Fichier	COVADIS_standard_DI_v2.1_cle84e119-1.odt
Statut du document	Projet Appel à commentaires Proposé à la COVADIS Validé par la COVADIS

B.3.24 Description des types énumérés

Nom du type énuméré : <TypeInondationVal>		Nature : Énumération
Définition	Type d'aléa inondation à prendre en compte dans le cadre de la directive inondation	
Valeur	Code	Définition
débordement de cours d'eau	01	
ruissellement	02	
submersion marine	03	
débordement des eaux souterraines	04	

Nom du type énuméré : <DIScenarioVal>		Nature : Énumération
Définition		
Valeur	Code	Définition
Aléa de forte probabilité	01For	(également dénommé événement fréquent) Événement provoquant les premiers dommages conséquents, commençant à un temps de retour de 10 ans et dans la limite d'une période de retour de l'ordre de 30 ans
Aléa de forte probabilité avec prise en compte du changement climatique à court terme	01For cc_ct	(également dénommé événement fréquent avec changement climatique à court terme) Événement calculé par majoration à court terme d'un événement de période de retour comprise entre 10 et 30 ans qui est l'événement choisi de forte probabilité.
Aléa de forte probabilité avec prise en compte du changement climatique à échéance 100 ans	01For cc_100	(également dénommé événement fréquent avec changement climatique à échéance 100 ans) Événement calculé par majoration à échéance 100 ans d'un événement de période de retour comprise entre 10 et 30 ans qui est l'événement choisi de forte probabilité.
Aléa de moyenne probabilité	02Moy	(également dénommé événement moyen) Événement ayant une période de retour comprise entre 100 et 300 ans, qui correspond dans la plupart des cas à l'aléa de référence du PPRi, s'il existe. Si un événement historique de référence n'est pas utilisé, un événement de type centennal est recherché.
Aléa de moyenne probabilité avec prise en compte du changement climatique à court terme	03Mcc_ct	(également dénommé événement moyen avec changement climatique à court terme) Événement calculé par majoration à court terme d'un événement de période de retour comprise entre 100 et 300 ans qui est l'événement choisi de moyenne probabilité.
Aléa de moyenne probabilité avec prise en compte du changement climatique à échéance 100 ans	03Mcc	(également dénommé événement moyen avec changement climatique) Événement calculé par majoration à échéance 100 ans d'un événement de période de retour comprise entre 100 et 300 ans qui est l'événement choisi de moyenne probabilité.
Aléa de faible probabilité	04Fai	(également dénommé événement extrême) Phénomène d'inondation exceptionnel inondant toute la surface de la plaine alluviale fonctionnelle (lit majeur) ou de la plaine littorale fonctionnelle pouvant être estimé comme un maximum à prendre en compte pour la gestion d'un territoire (hors aménagements spécifiques : centrales nucléaires, grands barrages), et pour lequel les éventuels systèmes de protection mis en place ne sont plus efficaces. A titre indicatif, une période de retour d'au moins 1000 ans est recherchée.
Aléa de faible probabilité avec prise en compte du changement climatique à court terme	04Fai cc_ct	(également dénommé événement extrême avec changement climatique à court terme) Événement calculé par majoration à court terme d'un événement extrême qui est l'événement choisi de faible probabilité.
Aléa de faible probabilité avec prise en compte du changement climatique à 100 ans	04Fai_100	(également dénommé événement extrême avec changement climatique à échéance 100 ans) Événement calculé par majoration à échéance 100 ans d'un événement extrême qui est l'événement choisi de faible probabilité.

Nom du type énuméré : <VitesseEcoulementVal>		Nature : Énumération
Définition	Caractéristiques qualifiant la vitesse d'un écoulement provoqué par une inondation. Ce mode	

de qualification est utilisée à défaut d'une mesure quantitative de l'écoulement.		
Valeur	Code	Définition
écoulement faible	Fai	L'écoulement a une vitesse faible lorsque l'ordre de grandeur de cette vitesse est estimé inférieur à 0,2 mètre/s. Cette zone d'écoulement faible est aussi qualifiée de zone de stockage.
écoulement modéré	Mod	L'écoulement a une vitesse modérée lorsque l'ordre de grandeur de cette vitesse est estimé supérieur à 0,2 mètre/s et inférieur à 0,5 mètre/s.
écoulement fort	For	L'écoulement a une vitesse forte lorsque l'ordre de grandeur de cette vitesse est estimé supérieur à 0,5 mètre/s.

Nom du type énuméré : <DIScenarioRuptureOuvrage>		Nature : Énumération
Définition	Liste renseignant sur les modalités de prise en compte des ouvrages de protection en cas d'inondation relativement aux scénarios d'inondation de la directive inondation. En tout état de cause, les ruptures ne sont jamais impossibles même si pour certains scénarios elles restent peu probables.	
Valeur	Code	Définition
peut ne pas résister à une crue de forte probabilité	01	Pour les événements de forte probabilité, le scénario basé sur la résistance de l'ouvrage est retenu lorsque cette hypothèse est la plus vraisemblable. Cela ne signifie pas qu'une défaillance est impossible mais que sa probabilité est suffisamment faible pour ne pas concerner l'événement de forte probabilité. Cela suppose que l'ouvrage soit en bon état et fasse l'objet d'une gestion appropriée, dans le cadre d'une responsabilité bien établie.
peut résister à une crue de forte probabilité, mais pas à une crue de probabilité moyenne	02	Pour les événements de probabilité moyenne, le scénario à retenir est celui de la défaillance des ouvrages de protection sauf si ces derniers sont spécifiquement identifiés comme résistants à l'événement considéré, ceci en cohérence avec les choix faits pour ce niveau d'aléa dans d'autres démarches tels que les PPRI. Le scénario intégrant la résistance de l'ouvrage ne pourra être retenu que si tous les éléments constituant le système d'endiguement présentent toutes les garanties de sécurité (conception, réalisation, gestion, surveillance et entretien), cet état de fait étant confirmé par le service de contrôle, de sorte que la rupture n'ait qu'une probabilité très faible de se produire, bien inférieure aux probabilités correspondant à la fourchette de période de retour de 100 à 300 ans affectée au scénario. Ce cas de figure sera rare pour les événements moyens.
peut résister à une crue de probabilité moyenne, mais pas à une crue de probabilité moyenne avec changement climatique	03	
peut résister à une crue de probabilité moyenne, mais pas à une crue de faible probabilité	04	Par définition des événements de faible probabilité (cf. définition de DIScenarioVal), la défaillance des ouvrages de protection est le scénario à retenir, soit par l'hypothèse d'une rupture, soit par l'hypothèse d'un événement plus fort que ce que l'ouvrage peut accepter en théorie.
Peut résister à une crue de faible probabilité	05	Ouvrage résistant aux scénarios de forte, moyenne et faible probabilité
Scénario de rupture inconnu	99	Scénario de rupture inconnu de l'ouvrage